

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
22 MAI 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Acceptation d'un fonds de
concours versé par
l'association des Amis du
vieux Saint-Germain pour
la restauration de la
Rampe des Grottes**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 26 mai 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 23 mai 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 mai 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 22 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 mai deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUNET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU
Madame TÉA à Madame de CIDRAC
Madame LANGE à Madame BOUTIN

Secrétaire de séance :

Monsieur BATTISTELLI

N° DE DOSSIER : 14 D 03

OBJET : ACCEPTATION D'UN FONDS DE CONCOURS VERSÉ PAR L'ASSOCIATION DES AMIS DU VIEUX ST GERMAIN POUR LA RESTAURATION DE LA RAMPE DES GROTTES

RAPPORTEUR : Monsieur PÉRICARD

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a engagé depuis 2009 les travaux de restauration des vestiges du Château-Neuf dits « Rampe des Grottes ». Ces travaux s'échelonnent sur quatre tranches. La phase III de l'opération vient de commencer et devrait se terminer en mars 2015.

La phase en cours vise à restaurer la galerie dorique surplombant la RD 190 et à réaliser sa mise en lumière, pour un coût total de 1 235 519 € H.T.

L'association des Amis du Vieux St Germain, société d'art et d'histoire, a pour objet « d'intéresser ses adhérents au passé prestigieux de la Ville et de travailler pour sauvegarder le témoignage de ce passé dans les domaines artistique, historique ou urbanistique ».

A ce titre, cette association a souhaité participer financièrement au projet de restauration. Par décision de son Conseil d'Administration, elle a décidé d'allouer à la Ville un fonds de concours d'un montant de 5 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le fonds de concours de l'Association des Amis du vieux Saint-Germain à destination de la phase III de restauration de la Rampe des Grottes.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ACCEPTE le versement d'un fonds de concours par l'Association des Amis du Vieux St Germain pour un montant de 5 000 € et décide de l'affecter au programme de la restauration de la Rampe des Grottes.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye